

Les enfants ont tout, sauf ce qu'on leur enlève. Jacques Prévert

Un homme n'est jamais si grand que lorsqu'il est à genoux pour aider un enfant. Pythagore

Nous, psychologues et enseignants spécialisés des R.A.S.E.D.¹ de l'Education nationale du Loir-et-Cher, souhaitons par cet écrit faire part de nos réactions et réflexions concernant le protocole sanitaire, édité par le gouvernement français et mis en place dans les écoles depuis le 11 mai dernier.

Nous constatons que celui-ci impose des restrictions très importantes au niveau de certains besoins fondamentaux de l'enfant qui sont jouer, bouger, vivre ensemble, recevoir de l'affection.

S'il est important que l'enfant reprenne le chemin de l'école, il est nécessaire de garder en tête que l'institution scolaire, tout comme d'autres structures d'accueil extérieures à la famille, contribue à participer au développement de l'enfant, que ce soit sur les plans moteur et cognitif, mais également de sa personnalité ou de son affectivité. L'institution scolaire joue un rôle dans la santé psychique de l'enfant, qui se construira d'autant mieux que ses besoins seront respectés.

Parmi ces besoins primaires, le jeu occupe une place essentielle. Comme le rappelle Sophie Marinopoulos²: « *Jouer est essentiel, incontournable, et pour l'enfant, c'est aussi important que de manger et dormir. L'enfant qui ne reçoit pas les besoins vitaux dont il a besoin, meurt. On peut mourir physiquement et psychologiquement* ».

Le jeu développe des aptitudes cognitives et affectives, il est structurant. Il se situe, comme l'explique Donald W. Winnicott³, dans un *espace intermédiaire* entre le dedans et le dehors. Dans le jeu, l'enfant exprime ses manques, il rejoue des expériences difficiles, il dépasse sa peur de grandir, il met en scène ses préoccupations, il décharge ses pulsions, il élabore l'absence, il surmonte des micro traumatismes, il exprime sa vie intérieure, il projette sa vie inconsciente.

De par toutes ces actions structurantes, le jeu a des fonctions transformatrices, il permet à l'enfant de développer sa pensée, de développer sa capacité à être seul et/ou en lien avec l'autre et de se rendre disponible aux apprentissages et aux savoirs. La bonne santé psychique qui en découle soutient le développement cognitif.

Le jeu dont nous parlons se doit d'être créatif, inventif, non stéréotypé, mené dans un espace de liberté. Françoise Dolto⁴ insiste sur le fait que « *jouer, c'est apprendre à être, apprendre à vivre, aussi bien seul qu'avec les autres en échangeant des jouets* ».

Or, jouer, comme nous venons de le décrire, est-il possible en ce moment à l'école ?

Dans le protocole, les enfants doivent rester à distance les uns des autres, ils ne peuvent pas échanger d'objets ou de jouets, ils ne peuvent pas se toucher, ils ne peuvent pas laisser libre cours à leur spontanéité impliquée dans tout acte de jeu. A peine imaginent-ils un scénario que le principe de réalité du protocole s'empresse de ramener la distanciation physique.

Du fait de ces restrictions massives, nous craignons, à court ou à plus long terme, des répercussions sur la santé psychique des enfants.

Le besoin de mouvement est également extrêmement réduit par les règles du protocole, que ce soit dans le jeu, comme nous venons de le voir, mais également dans les divers espaces où l'enfant est amené à évoluer (récréation, couloir, salle de classe...).

Hélène Romano⁵ explique que « *l'enfant apprend en mouvement... Un environnement qui accorde les conditions nécessaires à la liberté de mouvements, en toute sécurité, apporte à l'enfant le plaisir d'apprendre, de s'exercer de manière autonome et spontanée. Par contre, dans un espace qui limite le mouvement, l'enfant devient maladroit, se raidit, perd confiance* » ... et, pourrait-on dire, il perd son enfance !

¹ Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

² Marinopoulos, S. (2012). *Jouer pour grandir*. Editions Faber, page 8

³ Pédiatre et psychanalyste britannique

⁴ Dolto, F. (1994). *Les étapes majeures de l'enfance*. Editions Gallimard, page 175

⁵ Romano, H. (2016). *Pour une école bienveillante*. Editions Dunod, page 224

Nous savons l'importance du mouvement et des expériences motrices dans le développement de l'enfant, qui vont lui permettre de construire les bases de son schéma corporel et de la représentation de son corps. C'est dans la rencontre avec l'espace, dans la confrontation à divers obstacles et dans ses capacités à les dépasser progressivement que l'enfant se construira une maîtrise de lui-même, prendra confiance et développera son autonomie.

Le besoin d'affection et de sécurité interne, amplement traité par John Bowlby⁶, est empêché par le protocole. Cet auteur nous dit, dans la théorie de l'attachement, que l'enfant a besoin, pour se développer harmonieusement, d'avoir des liens affectueux avec au moins une personne qui prend soin de lui et le protège de façon cohérente et durable. Cette personne constitue la base de sécurité affective vers laquelle l'enfant se tourne en cas de détresse. Il recherche sa proximité physique et affective qui lui apporte l'apaisement et le réconfort, et le rôle de l'adulte est d'y répondre.

D'autre part, Françoise Dolto⁷ corrobore cette idée en écrivant : *lorsque l'enfant subit une épreuve, il a besoin d'une réparation par le contact corporel avec sa mère, ou avec la personne qui lui est associée. Il faut absolument que l'enfant ait des contacts corps à corps, au moins jusqu'à la période de chute des dents de lait, vers 7 ans.*

Avec la distanciation imposée en ce moment, l'enfant peut-il recevoir le réconfort physique et affectif dont il a besoin ?

Enfin, récemment, la société savante de pédiatrie⁸ donnait son avis sur le retour à l'école et ses conditions : *Les mesures de distanciation excessive (comme la suppression des espaces de jeux, l'interdiction aux enfants de jouer entre eux, ou le refus de consoler un enfant) sont inutiles voire préjudiciables. Dans la pratique, elles sont manifestement inapplicables et seraient susceptibles d'entraîner une anxiété particulièrement néfaste au développement des enfants et générateurs de troubles du comportement potentiellement majeurs. Ces mesures excessives font également perdre sens et engagement au métier exercé auprès des enfants par les assistantes maternelles, les professionnels des crèches et des écoles.*

Ce protocole impose un cadre très strict aux enseignants.es. Margot Waddell⁹ rappelle que « *les enseignants jouent un rôle très important dans la vie des jeunes, en leur offrant un cadre qui peut soit favoriser, soit entraver leur développement émotionnel et psychique* ».

Or, que penser des consignes qui imposent l'interdiction des déplacements, qui indiquent aux enfants où se positionner, qui amènent les adultes à séparer continuellement les enfants et qui privent ainsi ces derniers de toute spontanéité de mouvement, de liberté d'action et d'être ?

Quelle pédagogie est possible à partir de ces règles en termes de travail de groupe, de travail en binôme, de coopération ? Ce protocole ne facilite pas la rencontre dans la réflexion et l'argumentation entre élèves, ce que Doise et Mugny¹⁰ appellent le *conflit socio-cognitif*.

Comment installer un esprit d'entraide et de solidarité pour les enfants ?

Chaque enfant se retrouve isolé dans son espace défini, rappelant le modèle individualiste de la société actuelle.

Par ailleurs, Sophie Marinopoulos¹¹ rappelle que : « *les enfants ont besoin d'échapper au regard [parental] pour grandir. Un parent est celui qui sait être là mais aussi se retirer de l'espace de l'enfant. Le laisser jouer en dehors de tout regard est indispensable. L'enfant grandit toujours mieux dans ces espaces "sans parent"* ».

Comment l'enfant peut-il vivre, évoluer, jouer, grandir librement dans un tel contexte ?

⁶ Psychanalyste et Psychiatre britannique

⁷ Dolto, F. (1984). *Les étapes majeures de l'enfance*. Editions Gallimard, page 69

⁸ Article en ligne : <https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/sante-publique/covid-19-20-presidents-de-societes-savantes-de-pediatrie-reclament-le-retour-des-enfants-lecole?>

⁹ Waddell, M. (2012). *Expérience émotionnelle d'apprendre et d'enseigner*. Editions du Hublot, page 21

¹⁰ Professeurs de Psychologie Sociale

¹¹ Marinopoulos, S. (2012). *Jouer pour grandir*. Editions Faber, page 47

Est-il souhaitable pour les enfants d'être sans cesse sous le regard d'un adulte, aussi bienveillant soit-il ?

Comment les enseignant.e.s vivent-ils le fait de devoir surveiller en permanence si tous les gestes barrières et de distances sont bien respectés ?

Le contexte institutionnel proposé par le protocole sanitaire est susceptible à terme d'entraîner une souffrance psychique pour les enseignants, un mal-être au travail, voire un épuisement professionnel. Les enseignants ont reçu et reçoivent de nombreuses injonctions du Ministère, parfois paradoxales. On leur demande d'effectuer de multiples missions, d'être des pédagogues, des éducateurs, des administratifs, des personnes ressources, disponibles tout en étant souvent peu valorisés, peu reconnus et peu soutenus, que ce soit par l'Administration ou globalement par la Société. L'arrivée du protocole leur a demandé/imposé réactivité, créativité, innovation, invention, rapidité d'exécution, dans un laps de temps extrêmement réduit. Certains ont pu ressentir un stress ou une pression majeure dans une urgence et une nécessité d'action imposée par les injonctions ministérielles, sans que quiconque, parmi les personnels de la communauté éducative, ne soit associé à une réflexion collective.

Ce que les enseignants sont obligés d'appliquer dans leur école et dans leur classe, au travers du protocole, peut apparaître maltraitant pour eux et mérite une grande vigilance actuellement.

Sans vouloir remettre en cause la nécessité de mettre en place des mesures sanitaires, il est peut-être nécessaire à certains moments de relativiser de nombreux points et de ne pas perdre de vue les besoins fondamentaux des enfants rappelés dans cet écrit ; les règles sanitaires doivent être pensées en référence aux besoins de l'enfant et elles ne doivent pas faire l'impasse sur la santé psychique de ceux-ci.

De la même façon, elles ne doivent pas être maltraitantes pour les professionnels de l'éducation.

De fait, nous souhaitons que le protocole soit révisé en tenant compte de l'expertise des professionnels de l'éducation.

Fait à Blois, le 3 juin 2020

Par l'ensemble des membres des R.A.S.E.D. du Loir-et-Cher